



PROCES-VERBAL

Commission Régionale Jeunes

Réunion du : Lundi 28 Novembre 2022

Présidence : Mr. CRISTOFARI Paul

Présent (s) : Mmes PERI Jeanne (CD) – VINCIGUERRA Eliane - Mrs PAOLI Daniel
- PERFETTI Hilaire – PERFETTI Jean Claude (CD).

Absent (s) :

Excusé (s)

Assiste (nt) :

1– REPROGRAMMATION RENCONTRE

Le SC BASTIA participant au 1^{er} Tour Fédéral de la Coupe GAMBARDELLA le 11 décembre 2022 - la rencontre U18 Poule A : SVARR / SCB du 10 décembre 2022 est reportée à une date ultérieure.

2– ABSENCE FMI

U18 Poule B :

CALVI-LUMIACCIA / BASTELICACCIA – Journée 6 du Dimanche 26 Novembre 2022.

3– RAPPEL REGLEMENT – ARTICLE 20 - CLASSEMENT

Le classement est fait par addition de points :

- Match gagné : 4 points ;
- Nul : 2 points ;
- Perdu : 1 point ;
- Pénalité ou Forfait : 0 point.

Un match perdu par forfait est réputé l'être par trois buts à zéro.

Un match perdu par pénalité entraîne le retrait des points auxquels l'équipe aurait eu droit et l'annulation des buts marqués par elle au cours du match. L'équipe déclarée gagnante bénéficie des points du match et le maintien des buts qu'elle a marqués au cours de la partie, buts dont le nombre sera en tout état de cause fixé à un minimum de trois.

Ce principe ne concerne pas les matches perdus par pénalité à la suite de réclamations d'après match dont le sort est expressément prévu à l'article 187-1 des règlements généraux de la F.F.F ainsi qu'à l'article 24 du Règlement Général des compétitions.

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte :

- En premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs ex-aequo.
- En cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs ex-aequo, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.

- En cas de nouvelle égalité entre 2 clubs, un match supplémentaire aura lieu sur le terrain du club désigné en 1^{er} par tirage au sort.
- En cas de nouvelle égalité, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but.
- En cas d'égalité entre plus de 2 clubs, les modalités d'organisation des rencontres supplémentaires seront fixées par la C.R.J ces dispositions s'appliquent pour les accessions et pour les descentes.